



# Avis de la Municipalité

---

## DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

En vertu des dispositions des articles 109 et suivants de la Loi cantonale du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques, nous informons les citoyens et les citoyennes que, dans sa séance du 18 novembre 2015, le Conseil communal, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves Brandt, a décidé :

- d'adopter un nouveau règlement intercommunal relatif à la perception de la taxe de séjour.

La Secrétaire :

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'E. Jordan', is written over the printed name. The signature is fluid and cursive.

E. Jordan

Saint-Sulpice, le 19 novembre 2015